

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par

Mme Laclais, M. Caresche, M. Gagnaire, M. Terrasse, M. Fourage, M. Grandguillaume et  
Mme Lang

-----

**ARTICLE 27 BIS**

I. – À la fin de l'alinéa 10, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2014 ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de permettre une application la plus rapide possible et une efficacité accrue du dispositif, il est proposé d'avancer la date de prise en compte des souscriptions.